



CERNAY, le 10 octobre 2022

Procès-verbal de la Réunion du Comité

Le Comité du Syndicat Mixte du Secteur 4 s'est réuni au pôle ENR-BBC de Cernay, sur invitation de **M. Matthieu ERMEL**, Président, le **jeudi 6 octobre 2022** à 18 heures.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Comité du 17 mai 2022,
3. Modernisation du site de compostage d'Aspach-Michelbach : point sur l'état d'avancement de la consultation et des démarches en cours,
4. Approbation du bail emphytéotique dans le cadre du projet photovoltaïque commun entre le SM4, la Communauté de Communes de Thann-Cernay et la Ville de Thann,
5. Approbation du conventionnement entre le SM4 et la société Triter pour le remblaiement de la parcelle n°234,
6. Point sur les actions de prévention des déchets ménagers : demandes de subvention et informations sur les projets en cours,
7. Approbation du conventionnement entre le SM4 et le CDG68 pour la mise à disposition d'une archiviste,
8. Compte personnel de formation : prise en charge de frais de formation,
9. Décisions modificatives,
10. Divers et informations : informations sur les décisions du Président prises en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du CGCT donnant délégation au Président.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER :

-M. Yann **KELLER**, Conseiller municipal de GUEBWILLER, conseiller communautaire de la CCRG, Vice-Président du SM4,

Communauté de Communes SUD ALSACE-LARGUE :

- M. Franck **GRANDGIRARD**, Maire de RETZWILLER, Vice-Président de la CCSAL, Vice-Président du SM4,
- M. Alexandre **BERBETT**, Maire de DANNEMARIE, Conseiller communautaire de la CCSAL,

Communauté de Communes Pays de ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX :

- M. Christian **MICHAUD**, Maire d'Osenbach, Vice-Président de la CC PAROVIC, Secrétaire du SM4,

Communauté de Communes SUNDGAU :

- M. Bertrand **IVAIN**, Maire de SAINT-BERNARD, Vice-Président de la CCS,

Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN :

- M. Gérard **FOURNIER**, Adjoint au Maire de GEISHOUSE, conseiller communautaire de la CCVSA, délégué suppléant représentant Mme Véronique **PETER**,
- Mme Marie-Christine **LOCATELLI**, Adjointe au Maire de SAINT-AMARIN, Conseillère communautaire de la CCVSA,

Syndicat mixte de THANN-CERNAY :

- M. Matthieu **ERMEL**, Maire de WATTWILLER, Assesseur du SMTC, Président du SM4,
- M. Dominique **LOUX**, Conseiller municipal d'ASPACH-MICHELBACH, Assesseur du SMTC,
- Mme Raphaëlle **VERNIN**, Adjoint au maire de BURNHAUPT-LE-BAS, Déléguée SMTC,

ETAIENT EXCUSES :

Communauté de Communes Pays de ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX :

- Mme Cécile **MAMPRIN**, Maire de VOEGTLINSHOFFEN, Vice-Présidente de la CC PAROVIC,

Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER :

- Mme Maud **HART**, Maire de MURBACH, Vice-Présidente de la CCRG,

Communauté de Communes de la Vallée de SAINT-AMARIN :

- Mme Véronique **PETER**, Conseillère municipale de SAINT-AMARIN, Vice-Présidente de la CCVSA, Vice-Présidente du SM4 représentée par M. Gérard **FOURNIER**,

Syndicat mixte de THANN-CERNAY :

- M. Louis **BOCKEL**, Conseiller municipal de THANN, Assesseur du SMTC, Secrétaire du SM4,

ABSENT :

Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER :

- Mme Marie-Christine **HUMMEL**, Conseillère municipale de SOULTZMATT-WINTZFELDEN, Conseillère communautaire de la CCRG,
- M. Marc **JUNG**, Maire d'Issenheim, conseiller communautaire de la CCRG,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

- Mme Carine **FREDERICH**, Directrice du SM4.

SE SONT EGALEMENT EXCUSES :

- M. le **Sous-Préfet de Thann-Guebwiller**,
- M. le **Président de la Collectivité européenne d'Alsace**,
- M. Jean-Michel **DE MATTEIS**, Adjoint au Maire d'ASPACH-LE-BAS, délégué du SMTC, délégué suppléant au SM4,

Procurations :

Mme Cécile **MAMPRIN** donne procuration à M. Christian **MICHAUD**

EN RESUME :

- Délégués en exercice **15**
- Délégués présents..... **10 (à partir du point 3)**
- Délégués excusés **4**
- Délégués absents..... **2**
- Procurations..... **1**

M. Matthieu **ERMEL**, Président, constatant le quorum, ouvre la séance à 18h00 et salue l'ensemble des délégués présents.

Après lecture des excusés et procurations, il propose de passer à l'ordre du jour.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. **ERMEL** explique que le Comité est amené à désigner un secrétaire de séance.

Le Comité, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de désigner **Carine FREDERICH** secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DU 17 MAI 2022

M. **ERMEL** indique que ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble des délégués par envoi postal ou courriel du 24 mai 2022.

Il demande s'il y a des remarques par rapport à ce document.

Tel n'étant pas le cas, il propose de passer au vote.

Le Comité, après délibération (une abstention : M. IVAIN), décide d'approuver ce PV.

Arrivée de M. BERBETT

3. MODERNISATION DU SITE DE COMPOSTAGE D'ASPACH-MICHELBAACH : POINT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DES DEMARCHES EN COURS

M. **KELLER** expose que la consultation pour la modernisation et l'exploitation de la plate-forme de compostage a été lancée le 19 juillet dernier. Il s'agit d'une procédure restreinte en 2 temps, une première phase de candidatures qui s'est achevée le 22 août dernier puis une phase d'offres. Ainsi, les membres de la CAO réunis le 29 août dernier ont validé 3 candidatures structurées (3 groupements avec un mandataire solidaire).

La prochaine étape consiste en la réception des offres initiales de ces 3 candidats. Cette dernière est fixée au 28 octobre prochain.

Ainsi, les prochaines étapes sont les suivantes :

- réception des offres initiales : 28 octobre 12h,

- réunion de la CAO – ouverture des offres : 2 novembre 18h,
- réunion de la CAO – présentation de l'analyse des offres initiales : le 15 novembre 18h
- tour de négociation avec les candidats : 21 (après-midi) et 22 novembre (journée),
- réception des offres finales : 5 décembre 12h,
- réunion de la CAO – présentation de l'analyse des offres finales : 12 décembre 18h,
- réunion de comité : 20 décembre 18h.

Ce planning nous permettrait une signature du marché pour la fin d'année et un démarrage du nouveau marché pour début février (incluant une période de tuilage de 30 jours). Il permettrait également de pouvoir faire passer notre dossier de demande de subvention en première réunion de commission régionale ADEME 2023 :

- 1^{ère} commission régionale : début février 2023,
- 1^{ère} commission mixte préparatoire à la commission nationale : mi-avril 2023,
- 1^{ère} commission nationale des aides : 23 mai 2023.

Ce planning implique la passation d'un avenant de prolongation au marché actuel d'exploitation de la plate-forme de compostage afin d'assurer la continuité du service de traitement des déchets : il serait d'un mois renouvelable 2 fois un mois, ce qui permettrait de prendre en compte une éventuelle période de tuilage plus longue.

Pour la préparation du volet financier du dossier de subvention et de la future consultation bancaire, il est proposé que le SM4 se fasse accompagner d'un expert spécialisé, en l'occurrence, Mme Wanner, de la société Partenaire Finances locales pour un montant de 10 000 € HT : prospective financière du SM4, définition des besoins en emprunts, préparation du dossier de consultation bancaire et analyse des offres.

Pour information, la Banque des territoires a sollicité un rdv avec le Président, ce dernier a pu rencontrer ses représentants le 19 septembre.

Par ailleurs, une fois la procédure finalisée et la signature du marché opérée, il convient pour le SM4 de se faire accompagner dans la phase études d'exécution puis suivi des travaux par un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Pour rappel, la mission actuelle de notre AMO se termine au démarrage du nouveau contrat soit en février 2023. Il serait ainsi nécessaire de lancer prochainement une consultation pour le suivi post-signature du contrat jusqu'à la réception des travaux. D'autres consultations annexes devront être menées en parallèle. En effet, comme le SM4 a fait le choix de garder la maîtrise d'ouvrage publique, il doit procéder à la désignation d'un bureau de contrôle technique (CT) et d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé (SPS).

Le Bureau a validé l'ensemble de ces propositions en date du 20 septembre 2022.

M. ERMEL précise qu'une demande de report de 2 mois a été formulée par l'un des candidats. Le SM4 n'a pu y répondre favorablement en raison du planning très contraint que nous devons tenir (échéances Ademe notamment) : l'échéance a été reportée de deux semaines.

Mme LOCATELLI confirme qu'il n'était pas possible d'envisager ce report eu égard le planning et l'urgence des travaux à opérer.

Le Comité, après délibération (un vote contre : M. IVAIN), décide :

- de valider les propositions de planning et d'accompagnement sur le volet financier,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation et tout document y afférent,
- d'autoriser le Président à lancer les consultations citées ci-dessus (mission AMO, CT et SPS),
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières de l'ADEME.

4. APPROBATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE TRYBA DANS LE CADRE DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE COMMUN ENTRE LE SM4, LA CC DE THANN CERNAY ET LA VILLE DE THANN

M. ERMEL explique que la société Tryba Energy (société EPV 44) nous a transmis pour validation un projet de bail à conclure avec les 3 collectivités mettant à disposition des terrains pour y développer une centrale solaire : SM4, Communauté de Communes de Thann-Cernay et Ville de Thann. Ce projet de bail fait suite à la sélection du projet de la société EPV 44 dans le cadre du dernier appel d'offres national sur le photovoltaïque et à l'obtention du permis de construire.

Pour rappel, la centrale photovoltaïque au sol aura une surface de 6 hectares et 86 ares pour une puissance installée de 5 MW et viendra ceinturer le site de compostage des biodéchets (la partie arrière du centre de transfert est également concernée).

Le bail emphytéotique est prévu sur une durée de 30 ans à compter du démarrage des travaux de construction qui sont prévus au plus tard en septembre 2023. Le loyer est de 3020 € HT/ha utilisé soit environ 10 000 € de redevance annuelle pour le SM4.

Le Bureau en a validé le principe en date du 20 septembre 2022.

M. ERMEL précise qu'un projet relativement similaire s'est concrétisé sur la commune de Retzwiller. M. GRANDGIRARD ajoute que les conditions proposées sont plus favorables que celles obtenues à l'époque par la CC Sud Alsace Largue, notamment sur le loyer alloué.

Le Comité, après délibération (un vote contre : M. IVAIN), décide :
- d'autoriser le Président à signer ce bail et tout document y afférent.

5. APPROBATION DU CONVENTIONNEMENT ENTRE LE SM4 ET LA SOCIETE TRITER POUR LE REMBLAIEMENT DE LA PARCELLE N°234

M. KELLER indique que le SM4 a été destinataire d'une proposition de remblaiement d'une parcelle par la société Triter voisine du site de compostage. Cette société spécialisée notamment dans le tri et la fourniture de terre végétale et de compost, propose de remblayer la parcelle n°234 appartenant au SM4 (parcelle voisine de l'usine de compostage) avec le surplus de terres. Cette dernière a été excavée par les Chimiques de Thann (Tronox désormais) avant cession au SM4 et représente environ 1.5 ha.

Le remblaiement se ferait en plusieurs couches compactées de produits terreux (3 couches de 40 cm) puis une couche de 60 cm de terre traitée au liant hydraulique et une couche de 30 cm de recyclé brique. Les 30 cm restants pour atteindre le niveau naturel pourraient être atteints avec les remblais concassés de la démolition des bâtiments existants de l'usine de compostage.

Il est prévu plusieurs cordons de produit drainant entourés de géotextiles pour assurer la bonne circulation de la nappe, des essais à la plaque pour vérifier la bonne portance des sols ainsi que des analyses des terres. Une clôture provisoire sera également mise en place durant la durée du chantier.

Ce remblaiement se ferait en plusieurs étapes : une première partie pour juin 2023, puis décembre 2023 et enfin décembre 2024. Cette surface remblayée serait fort utile lors de la

phase travaux du chantier voisin et pourrait permettre de limiter le transport des déblais de démolition des bâtiments existants après concassage.

Les modalités de ce remblaiement seront définies dans un conventionnement à passer entre le SM4 et la société Triter.

Le Bureau en a validé le principe en date du 20 septembre 2022.

M. LOUX demande s'il ne s'agit pas d'une zone humide. M. ERMEL précise que la parcelle était historiquement propriété des Chimiques de Thann et n'est pas répertoriée en tant que telle. Il ajoute que la société Triter va prendre contact avec la société Tronox propriétaire de la parcelle voisine pour voir la possibilité de son remblaiement.

M. KELLER indique que des analyses des terres seront réalisées pour s'assurer de leur innocuité : métaux lourds, composés organiques volatiles, hydrocarbures...).

M. LOUX demande des précisions sur le coût de cette opération. M. ERMEL indique que le remblaiement des terres se fait à titre gracieux.

Le Comité, après délibération (un vote contre : M. IVAIN), décide :
- d'autoriser le Président à signer ce conventionnement et tout document y afférent.

6. POINT SUR LES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS : DEMANDES DE SUBVENTIONS ET INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

6.1 Demandes de subvention :

- Communauté de Communes de la Vallée de St Amarin

M. GRANDGIRARD explique que la Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin souhaite changer les comportements de ses habitants en réalisant une série d'animations sur son territoire, à la médiathèque L'étoffe des mots (Feiling).

Le montant global de ces ateliers (produits ménagers naturels, conférence sur l'éco-consommation, conférence sur le jardinage au naturel, atelier « utilisez des déchets verts dans le jardin » est de **1 255,60 € TTC**. Il est proposé de subventionner à hauteur de 50% soit 627,80 €.

- Association Fascht de Carspach

M. GRANDGIRARD expose que l'association "Fascht de Carspach" a pour but de fédérer les associations volontaires pour l'organisation de la fête annuelle du village de Carspach. Cette année, l'association a souhaité organiser un atelier de fabrication de "dentifrice au naturel" par l'animatrice Céline Portal afin de promouvoir la fabrication maison de produits du quotidien. Cet atelier est à destination de 50 personnes.

Le montant global de cet atelier est de 404.66 €TTC. Il est proposé de subventionner à hauteur de 50% soit 202.33 €.

- Commune de Westhalten

M. GRANDGIRARD indique que la commune de Westhalten a créé un jardin partagé pour ses habitants ainsi que pour les élèves du périscolaire. Afin de permettre au périscolaire de gérer ses déchets de cantine, la mairie a également mis en place deux composteurs.

La demande de subvention concerne l'achat de ces deux composteurs pour un montant global de 184.80 € TTC. Il est proposé de subventionner à hauteur de 50% soit 92.40 €.

Le Bureau a validé l'ensemble de ces propositions de subventions en date du 20 septembre 2022.

Le Comité, après délibération (un vote contre : M. IVAIN), décide :
- de valider les subventions telles que proposées et autoriser le Président à signer tout document y afférent.

6.2 Collectif prévention : séminaire du 21 octobre

M. GRANDGIRARD explique qu'à la fin du séminaire Prévention des déchets de janvier 2021, il avait émané le souhait de réunir annuellement le Collectif ainsi créé. C'est donc dans cette optique que ce Collectif va se réunir le vendredi 21 octobre au Domaine du Hirtz à Wattwiller. Les objectifs sont de :

- retrouver et maintenir la dynamique du groupe,
- faire le point sur l'année passée,
- se recentrer sur l'année à venir, et
- partager un moment convivial.

La journée se divisera en deux temps :

- une matinée d'ateliers animés par Cindy Rémi de Imagynarium et
- une après-midi d'animation proposée par la société Cap Fusion.

Une trentaine de personnes a déjà confirmé sa participation.

M. IVAIN demande des informations sur le coût de ce séminaire. Mme FREDERICH précise qu'il est d'environ 6000 €. M. IVAIN s'interroge sur l'opportunité de dépenser 6000 € pour organiser ce séminaire dans ces temps actuels de crise. Il ne conteste pas les objectifs du séminaire mais le contexte actuel qui ne s'y prête pas. Il estime que ce serait donc maladroit de l'organiser et donnerait un mauvais signal aux habitants quant à l'utilisation des crédits publics.

M. ERMEL rappelle l'importance d'organiser ce point annuel avec les collectivités membres pour maintenir la dynamique de groupe créée l'année dernière lors du premier séminaire et faire le bilan de toutes les actions menées depuis janvier 2021. Il précise que le budget de 6000 € ne couvre pas que les frais de repas, sont également comprises les dépenses d'animations au cours de la journée. Mme FREDERICH ajoute que l'enveloppe correspondant à la location de la salle et aux frais de repas sur une base de 40 participants est de 1700 €.

M. KELLER explique que grâce au séminaire, des groupes de travail élus/techniciens ont pu se créer et qu'il estime très important d'organiser une journée annuelle collective du collectif prévention pour que tous ses membres puissent échanger à cette occasion.

6.3 Informations diverses projets scolaires

6.3.1 Avenant au conventionnement avec les associations d'éducation à l'environnement

M. GRANDGIRARD expose que le nouveau conventionnement a été convenu entre la Maison de la Nature du Vieux Canal, le CPIE Hautes-Vosges et la Maison de la Nature du Sundgau pour la période de septembre 2021 à septembre 2024.

Une des associations a demandé à réaliser un projet avec un collège nécessitant une 5^e intervention, une adaptation de la convention actuelle est donc nécessaire.

Ainsi, il a été proposé de modifier par voie d'avenant l'article 7 de la convention afin de pouvoir permettre aux associations de mener des projets de classe ou d'école en réalisant jusqu'à 5 interventions.

Soutien financier			
Projet de classe		Projet d'école	
Nb intervention	Prix total	Nb intervention / classe	Prix par classe
2	595.00€	2	385.00€
3	787.50€	3	540.00€
4	980.00€	4	690.00€
5	1225.00€	5	862.50€

6.3.2 Institut Médico Educatif de Dannemarie – Adapei Papillon Blancs d'Alsace

Projet : "Sauvons notre planète en réduisant nos déchets !"

M. GRANDGIRARD indique que l'institut va mettre en place dès cet automne un programme de sensibilisation pour 2 classes d'enfants âgés entre 12 et 16 ans, en situation d'handicap avec déficience intellectuelle.

Les objectifs de l'IME sont de réduire la quantité de déchets produite en sensibilisant les élèves et leur entourage dans leurs pratiques quotidiennes (emballages de gouters, service à la cantine, ateliers cuisine), et d'utiliser le composteur déjà présent dans l'établissement pour y composter les déchets organiques produits et réutiliser le compost pour les plantations au potager de l'IME.

A l'issue de ce projet, les élèves réaliseront des affiches avec photos pour expliquer et sensibiliser leur entourage : un bilan complet avec photos et témoignages d'élèves sera transmis au SM4.

7. APPROBATION DU CONVENTIONNEMENT ENTRE LE SM4 ET LE CDG 68 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE ARCHIVISTE

M. ERMEL explique que dans le cadre du suivi et de l'actualisation des archives, le SM4 fait régulièrement appel au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion du Haut-Rhin. Ainsi, cela se traduit par la mise à disposition d'une de leurs archivistes tous les 2 ans pour une mission ponctuelle. La prochaine mission de 3 jours est programmée ce mois. Son montant s'élève à 300 € par jour soit 900 € + frais de déplacement.

Le Bureau en a validé le principe en date du 20 septembre 2022.

Le Comité, après délibération et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à signer ce conventionnement et tout document y afférent.

8. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : PARTICIPATION A LA PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE FORMATION

M. ERMEL indique que le compte personnel de formation (CPF) est accessible à tous agents publics, titulaires ou contractuels. Il a pour objectif de permettre aux agents de développer leurs compétences en vue d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion ou reconversion professionnelle).

Le CPF correspond à un crédit d'heures de formation : 24h/an pour tous agents à temps complet ou partiel avec un plafond de 120h puis 12h/an avec un plafond maximum de 150h. Pour tous agents sans qualification de niveau 5 (type CAP, BEP), le crédit d'heures se porte à 48h/an avec un plafond de 400h. Enfin, un crédit de 150 heures complémentaires peut être octroyé en cas de prévention de situations d'inaptitude.

Les actions prioritaires du CPF sont :

- l'accompagnement, le bilan de compétences et le développement de nouvelles compétences afin de prévenir de situations d'inaptitude,
- la validation des acquis professionnels en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'un titre,
- la préparation des examens et des concours.

Chaque agent peut prendre connaissance de ses droits acquis sur le portail dédié créé par le CNFPT.

Chaque demande doit être formulée par écrit et faire l'objet d'une réponse écrite de la collectivité sous 2 mois.

En cas d'accord, les frais pédagogiques liés à l'ensemble de ces formations sont pris en charge par l'employeur public en tenant compte des heures de formation mobilisables sur le CPF et d'une éventuelle participation forfaitaire complémentaire au financement.

Il est proposé de retenir une enveloppe forfaitaire complémentaire annuelle dédiée aux frais pédagogiques des formations liées au CPF de 1 200 € soit 200 € par agent en plus des heures mobilisables du CPF.

Le Bureau a validé cette proposition en date du 20 septembre 2022.

Mme VERNIN demande s'il y a déjà eu une demande. M. ERMEL confirme qu'une demande de CPF est en cours.

Le Comité, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **de valider l'enveloppe annuelle de 1200 € telle que proposée et autoriser le Président à signer tout conventionnement avec les organismes de formation concernés.**

9. DECISIONS MODIFICATIVES

M. GRANDGIRARD explique qu'il est proposé de réajuster les crédits inscrits au budget primitif 2022 et ainsi de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Dépenses fonctionnement	615231/812	Entretien et réparations voiries	+ 5 100 €
DF	6182/812	Documentation technique et générale	+ 200 €
DF	6228/812	Divers	+ 2 500 €
DF	6231/812	Annonces et insertions	+ 4 000 €
DF	6238/812	Divers	+ 5 000 €
DF	63512/812	Taxe foncière	- 16 800 €

Le Bureau a validé ces propositions en date du 20 septembre 2022.

Le Comité, après délibération (un vote contre : M. IVAIN), décide

- **d'approuver les décisions modificatives telles que proposées.**

10. DIVERS ET INFORMATIONS

- ***Consultation sur le traitement des biodéchets de St Louis Agglomération***

M. ERMEL indique que Saint-Louis Agglomération a lancé fin juillet dernier une nouvelle consultation pour la gestion de ces déchets ménagers dont le lot n°10 sur le traitement des biodéchets. Le marché porte sur environ 5 000 tonnes annuelles collectés en porte à porte et a une durée de 2 ans. Comme l'année dernière, le SM4 a répondu à cette consultation en constituant une offre basée sur le tarif client biodéchets en vigueur de la plate-forme de compostage soit 80 € net de taxes par tonne.

Il précise que les résultats de la consultation ne sont pas encore connus à ce jour. En cas de réponse positive, il conviendrait pour le Comité d'autoriser le Président à signer le marché correspondant ainsi que tout document y afférent.

Le Comité, après délibération (un vote contre : M. IVAIN), décide :

- **d'autoriser le Président à signer le marché correspondant en cas de réponse positive ainsi que tout document y afférent.**

- **Participation aux journées Territoires et Biodéchets du réseau compostplus**

M. ERMEL explique qu'il a participé en tant que Vice-Président du Réseau, à 2 tables rondes aux dernières journées Territoires et Biodéchets qui se tenaient à Caen les 13 et 14 septembre dernier : il était question notamment de l'importance de la qualité des composts pour des débouchés pérennes dans l'agriculture et des difficultés actuelles de développement de la méthanisation en France.

- **Rencontre avec le SITDCE de Colmar**

M. ERMEL indique qu'une rencontre est programmée avec le SITDCE de Colmar le 12 octobre prochain. L'objectif est de discuter d'un conventionnement pluriannuel de partenariat et non annuel comme actuellement. Il sera également question de la gestion des futurs arrêts techniques 2023 dont les dates coïncident avec ceux de l'UIOM de Sausheim.

- **Prochaines dates de réunion du SM4 :**

- o Bureau : 12 décembre à 20h en mairie de Wattwiller,
- o Comité : 20 décembre à 18h au pôle ENR de Cernay.

Mme LOCATELLI indique que dans le cadre de son marché de traitement des encombrants son collecteur proposerait à compter de 2023 un autre exutoire que le centre de stockage actuel et qu'il faudrait le prendre en compte. M. ERMEL demande des précisions sur ce nouvel exutoire. Mme LOCATELLI évoque le projet de préparation de CSR qui serait implanté en lieu et place du centre de tri actuel. Mme FREDERICH va prendre contact avec la société Coved pour avoir des informations complémentaires sur l'exutoire et la date de sa mise en œuvre.

Mme LOCATELLI demande à ses collègues s'ils ont eu des demandes récentes de modification de leur indice de révision des prix dans les contrats en cours. M. ERMEL indique que de nombreuses collectivités ont pu recevoir ces derniers mois de telles demandes. Ainsi, le SM4 a été saisi d'une demande de modification de fréquence de révision pour le contrat de son centre de transfert : d'une fréquence annuelle à trimestrielle. Il a été décidé lors du dernier Bureau de ne pas répondre favorablement à cette demande. Mme FREDERICH ajoute que la circulaire ne donne que des préconisations dont celle d'intégrer une clause de révision des prix dans les nouveaux contrats : il n'y a rien dans ce document sur la fréquence de révision.

M. IVAIN souhaiterait savoir où en est la procédure de modification statutaire qui avait été votée par le Comité de mai dernier. Mme FREDERICH indique que l'arrêté préfectoral validant ces modifications statutaires a été récemment transmis au SM4. M. IVAIN souhaiterait pouvoir recevoir par mail ce document ainsi que la liste des collectivités ayant délibéré. Mme FREDERICH transmettra ces informations à M. IVAIN.

Plus aucune question n'étant posée, M. ERMEL clôt la séance à 19h00.

Secrétaire de séance :
Mme Carine FREDERICH



Le Président,
Matthieu ERMEL,
Maire de Wattwiller,
Sec WATTWILLER,

